

Madame, Monsieur,

Le (la) maître(sse) actuellement absent(e) n'est pas remplacé(e).

Nous savons combien cette situation vous pose problème et dérange la scolarité de votre enfant .

Alors que les effectifs augmentent depuis plusieurs années dans nos écoles, beaucoup de postes de remplaçants ont été fermés, ce qui explique les difficultés actuelles.

Pourtant, le remplacement des maîtres est légalement prévu. Il est assuré par des enseignants titulaires et formés comme tous leurs collègues.

Aussi nous dénonçons la solution de "facilité" qui consiste à répartir les élèves du maître absent car :

- L'arrivée dans une classe d'enfants supplémentaires désorganise le travail régulier de tous. Tous les élèves de l'école en souffrent.
- Les risques d'accidents augmentent.
- Cette méthode est une tromperie, les enfants sont en classe mais, en réalité, le travail scolaire est arrêté.
- Dans les nombreuses écoles qui ont peu de classes, il n'y a pas assez de place pour accueillir les élèves dont le maître est absent.

Un maître ne peut être remplacé que par un autre maître qualifié.

Cela se faisait les années passées. Nous refusons ces reculs.

Nous voulons, comme vous, un Service Public d'Éducation de qualité.

Notre objectif est de défendre, avec votre appui, des conditions de scolarisation satisfaisantes pour vos enfants.

Pour réclamer la venue d'un instituteur remplaçant et exprimer votre mécontentement, nous transmettons les numéros de l'inspection Académique. Appelez jusqu'à l'obtention d'un remplaçant.

Nous vous remercions de l'aide que vous apportez.

Le Conseil des Maîtres
ou la maîtresse ou le maître

Inspection académique :

Belfort I : 03 84 46 66 05

Belfort II : 03 84 46 66 06

Belfort III : 03 84 46 69 30

Belfort IV : 03 84 46 66 08

Madame, Monsieur,

Le (la) maître(sse) actuellement absent(e) n'est pas remplacé(e).

Nous savons combien cette situation vous pose problème et dérange la scolarité de votre enfant .

Alors que les effectifs augmentent depuis plusieurs années dans nos écoles, beaucoup de postes de remplaçants ont été fermés, ce qui explique les difficultés actuelles.

Pourtant, le remplacement des maîtres est légalement prévu. Il est assuré par des enseignants titulaires et formés comme tous leurs collègues.

Aussi nous dénonçons la solution de "facilité" qui consiste à répartir les élèves du maître absent car :

- L'arrivée dans une classe d'enfants supplémentaires désorganise le travail régulier de tous. Tous les élèves de l'école en souffrent.
- Les risques d'accidents augmentent.
- Cette méthode est une tromperie, les enfants sont en classe mais, en réalité, le travail scolaire est arrêté.
- Dans les nombreuses écoles qui ont peu de classes, il n'y a pas assez de place pour accueillir les élèves dont le maître est absent.

Un maître ne peut être remplacé que par un autre maître qualifié.

Cela se faisait les années passées. Nous refusons ces reculs.

Nous voulons, comme vous, un Service Public d'Éducation de qualité.

Notre objectif est de défendre, avec votre appui, des conditions de scolarisation satisfaisantes pour vos enfants.

Pour réclamer la venue d'un instituteur remplaçant et exprimer votre mécontentement, nous transmettons les numéros de l'inspection Académique. Appelez jusqu'à l'obtention d'un remplaçant.

Nous vous remercions de l'aide que vous apportez.

Le Conseil des Maîtres
ou la maîtresse ou le maître

Inspection académique :

Belfort I : 03 84 46 66 05

Belfort II : 03 84 46 66 06

Belfort III : 03 84 46 69 30

Belfort IV : 03 84 46 66 08